



Extrait du Le Journal des Alternatives

<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article8418>

Syrie

Que les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne respectent la Charte des Nations-Unies

- Journal d

Date de mise en ligne : mardi 1er mai 2018

Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés

Des Organisations de droits humains exigent que les États Unis, la Grande Bretagne et la France arrêtent de jouer le rôle de gendarme du monde et qu'ils assument leurs responsabilités pour la paix et la sécurité et le respect de la Charte des Nations Unies

Les organisations signataires de cette déclaration condamnent le lancement par trois pays membres permanents du Conseil de Sécurité, les États Unis, la Grande Bretagne et la France d'une agression contre la Syrie, pays fondateur de l'Organisation des Nations Unies, sans aucun mandat ni décision du Conseil de Sécurité, violant ainsi le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier le 4ème alinéa de l'article II de ladite Charte qui stipule que : « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

Le Conseil de sécurité n'a pas réussi à adopter le mécanisme généralement reconnu pour vérifier l'utilisation ou non des armes chimiques.

Tout en exprimant notre forte condamnation de toute utilisation d'armes chimiques et des armes interdites, par qui que ce soit et où que ce soit, y compris en Syrie, nous demandons que l'équipe de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques puisse faire son travail sans entraves aucune, pour que la vérité sur les allégations relatives à l'utilisation d'armes chimiques soit révélée et la présentation des auteurs éventuels de cet usage, s'il est prouvé, devant la justice internationale.

Dans ce contexte, les signataires affirment l'inéligibilité de tout État ou groupe d'États de se constituer à la fois juge et bourreau..

Nous rappelons l'échec du Conseil de sécurité à émettre une simple déclaration suite à l'utilisation de la force excessive et mortelle par la police israélienne pour disperser des manifestants palestiniens qui n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit d'exprimer leur opinion, sur leur terre, sans constituer de menace pour personne, alors que les membres permanents n'hésitent pas à protéger des groupes impliqués dans le terrorisme et dont la plupart se trouvent même sur les listes du terrorisme.

Les signataires sont de plus en plus inquiets du fait que les trois pays concernés violent l'article 33 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que « Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. », surtout qu'un groupe d'enquêteurs de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques est arrivé à Beyrouth deux jours avant l'agression.

Cette agression tripartite viole également la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 2734 (25ème session) du 16 décembre 1970 qui exige de tous les États à s'abstenir de recourir à la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un État, et de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre État.

Les organisations de droits de l'homme demandent avec insistance aux membres du Conseil de sécurité, en

particulier les membres permanents, de donner l'exemple dans le respect du droit international et son application de la même façon sur tous les pays qui le violent, y compris les membres permanents qui se sont autoproclamés gendarmes du monde et n'hésitent pas à ce titre à détruire des pays, destituent des gouvernements et entraînent des zones entières dans des graves crises et guerres dévastatrices, à rappeler qu'ils se sont déjà appuyés sur des dossiers fabriqués pour détruire l'Irak et générer plus d'un millions de victimes à cause de mensonges de dirigeants mondiaux.

Signataires :

1. La Fédération syrienne des organisations et organisations des droits de l'homme (y compris 91 organisations, centres et organismes en Syrie)
2. Coordination Maghrebine des Organisations des droits humains
3. La Coalition irakienne des organisations des droits humains
4. Réseau d'ONG palestiniennes (137 organisations de défense des droits humains et société civile)
5. Collectif Marocain des instances des droits humains
6. Association Marocaine des Droits Humains
7. Commission arabe pour les droits de l'homme / Paris
8. Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme
9. Association jordanienne des droits humains
10. Association des femmes arabes / Jordanie
11. Empowerment économique pour les femmes / Jordanie
12. Forum d'Amman pour les droits humains
13. Centre de Manara pour la justice sociale et des droits humains / Jordanie
14. Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
15. Khiam Centre de réadaptation pour les victimes de la torture / Liban
16. Une organisation yéménite pour la défense des droits et libertés démocratiques
17. Fondation Adalah pour les droits et libertés / Yémen
18. Coalition yéménite contre la peine de mort
19. Centre pour le droit international humanitaire et des droits humains / Yémen
20. Association mauritanienne pour la promotion des droits
21. Association des formateurs en droits humains / Iraq
22. Association Tunisienne pour la Réhabilitation des Prisonniers
23. Comités pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie
24. Groupe islamique pour la paix / Irak
25. L'Organisation kurde pour les droits humains en Syrie (DAD)
26. Organisation nationale pour les droits humains e en Syrie
27. Comité kurde pour les droits humains en Syrie (Monitor)
28. Organisation arabe pour les droits humains en Syrie.
29. Organisation les droits humains en Syrie - MAF.
30. Organisation pour la Défense des Prisonniers d'opinion en Syrie - Rawanke.
31. Le Réseau pour la défense des femmes en Syrie (comprenant 57 corps de femmes syriennes et 60 personnalités syriennes indépendantes).
32. L'Alliance des femmes syriennes pour activer la résolution 1325 du Conseil de sécurité.
33. Réseau national syrien pour la paix civile et la sécurité communautaire.
34. Coalition syrienne contre la peine de mort
35. Réseau syrien de formateurs des droits humains
36. Ligue Mauritanienne des Droits Humains
37. Association Mauritanienne des Droits Humains
38. Instance Marocaine des Droits Humains
39. Fondation OYOUNE des Droits Humains/ Maroc

40. Organisation des Libertés d'Information et d'Expression
41. Association Transparency Maroc
42. Observatoire Amazigh pour les Droits et Libertés
43. Forum Dignité pour les Droits Humains
44. Association des Tunisiens en France
45. Ligue marocaine pour la défense des droits de l'homme
46. Observatoire d' justice au Maroc
47. Association rurale pour les droits de l'homme / Maroc
48. Centre pour les droits de l'homme pour la mémoire / Maroc
49. Organisation égyptienne pour les droits de l'homme
50. Forum civil au Soudan (une coalition de 54 organisations) / Soudan
51. Al-Badia Association rurale pour les droits humains / Jordanie
52. Centre des médias pour les femmes arabes - Jordanie
53. Centre d'études d'Amman sur les droits humains